Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 057-215702564-20261013-DELIB_452026-DE

République Française **Département de la MOSELLE** **Arrondissement de METZ-CAMPAGNE** **Nombre de Conseillers élus : 15** **Conseillers en fonction : 15** **Conseillers présents : 13** **Procurations :2** **Absents excusés : 0** **Absents : 0** **Date de la convocation 25/09/2026**	COMMUNE DE GRAVELOTTE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 05 octobre 2026** Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique **Membres présents :** BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON Denis – BAYEUR Jocelyne – MULLER Valentin – COSSON Marie – LOUBETTE Fabrice – SAVENER Betty – BOUVIN Vincent – VENDETTI Hélène – HALTER Alexandre – ANDRE Jennifer – SEKOUR Hacène **Procuration :** LOUIS Aurélie à SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle POTIER Christophe à SIMON Denis **Secrétaire de séance :** Cyrielle SORNETTE-CHIELOWIEC

DELIBERATION 45/2026

COMITE DEONTOLOGIQUE

Le Maire, Dominique BRIOUX, informe les conseillers sur le principe de déontologie et l'organisation de la désignation. Il présente le Comité de déontologie présenté lors du Conseil métropolitain du 29 juin 2026 : Point 1 : Désignation des membres du Comité de Déontologie de l'Euro-Métropole de Metz.

VU les articles L.1111-13 et L.1111-14 du Code général des collectivités territoriales ainsi que les articles R 1111-1-A et suivants,
VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,
VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-01-31-CM-4 du 31 janvier 2022,
VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-07-04-CM-16 du 3 juillet 2023,
VU les statuts du Comité de déontologie de Metz Métropole en vigueur,
CONSIDERANT les obligations déontologiques attachées à la fonction élective,
CONSIDERANT que la durée du mandat des membres du Comité de Déontologie correspond à celle du mandat de l'exécutif,
CONSIDERANT le renouvellement de l'assemblée délibérante et la fin du mandat de l'exécutif,
CONSIDERANT la nécessité de désigner les membres Comité de déontologie,
DESIGNE en qualité de membres du Comité de déontologie de l'Euro-Métropole de Metz, pour la durée du mandat de l'exécutif :

- Mme Marie-Agnès MIRGUET,
- M. Bernard HERTZOG,
- M. Etienne GUEPRATTE, Président,

APPROUVE les statuts du Comité de déontologie de l'Euro-Métropole de Metz modifiés tels que joints en annexe à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 057-215702564-20261013-DELIB_452026-DE

AUTORISE Monsieur le Mairie ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tout acte ou document utile.

Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 08 octobre 2026
Le Maire,
Dominique BRIOUX